

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'éducation nationale  
Mesdames et Messieurs les Principaux de  
collèges comportant une SEGPA  
Mesdames et Messieurs les Directeurs des  
établissements spécialisés  
Mesdames et Messieurs les Directeurs des  
écoles maternelles et élémentaires

Division des Personnels  
enseignants du public

Bureau de Gestion  
individuelle

Lille, le 22 novembre 2010

Dossier suivi par  
E.KIMOU

Téléphone  
03 20 62 31 26

Fax  
03 20 62 32 05  
Mél  
ce.i59dpe  
@ac-lille.fr

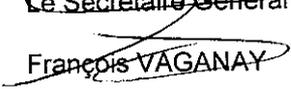
1, rue Claude Bernard  
59033 Lille cedex

**Objet : Enseignant du 1<sup>er</sup> degré public / Changement de RIB**

Pour éviter toute confusion dans le traitement des changements des comptes bancaires, vous voudrez bien faire parvenir aux enseignants concernés l'imprimé ci-joint. Celui-ci devra impérativement être joint à l'original du Relevé d'identité bancaire (en deux exemplaires), transmis par les intéressés pour traitement à l'inspection académique.

Je souhaite que la présente note soit diffusée le plus largement possible auprès des personnels placés sous votre autorité.

Pour l'Inspecteur d'Académie,  
et par délégation  
~~Le Secrétaire Général~~

  
François VAGANAY

**INSPECTION ACADEMIQUE DU NORD  
DPEP-BGI  
1 RUE CLAUDE BERNARD  
59033 LILLE CEDEX**

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT RIB**

Pour que votre traitement soit viré sur votre nouveau compte, il est indispensable :

- ↳ de compléter et de signer le présent document
- ↳ de l'envoyer au bureau gestionnaire de votre traitement au plus tard le 20 du mois, accompagné de DEUX RIB, pour une prise en compte le mois suivant

**IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

**NOM et PRENOM :**

**NOM de jeune fille :**

**Adresse personnelle :**

**N° INSEE :**

**GRADE :**

**Etablissement d'affectation :**

Je soussigné(e) ..... demande que mon traitement soit viré sur le compte dont les coordonnées sont reprises sur **les deux relevés d'identités informatisés.**

**(1) agrafés au présent bordereau.**

Fait à .....le.....

Signature du demandeur

(2) Si votre prénom n'apparaît pas sur le libellé, joindre une copie de votre carte d'identité  
S'il s'agit d'un compte joint, pour les agents féminins, joindre obligatoirement :

- mariage : une copie du livret de famille
- concubinage : une copie de la carte d'identité